

BULLETIN DES RÉGIONS

Réseau solidarité itinérance du Québec

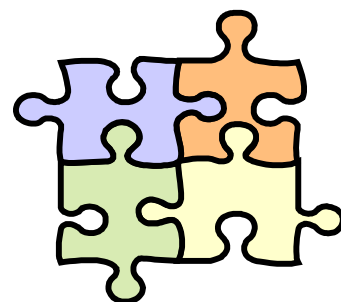
Dans ce numéro :

Des nouvelles du RSIQ

- Poursuite des travaux du RSIQ en lien avec les États généraux : p. 2-3
- IPAC 3 en danger : p. 4
- Le Bloc Québécois prend position en faveur d'IPAC : p. 5
- Loi 57 : des amendements qui ne s'attaquent pas à la pauvreté : p. 6
- L'ONU interpelle le Québec sur ses politiques sociales : p. 7
- Première conférence canadienne sur l'itinérance : p. 8

Échos des régions

- Drummondville : L'Auberge citoyenne : p. 7
- Montréal : Le printemps de l'Opération Droits devant : p. 9
- Québec : Nouveau règlement sur le flânage : p. 10
- Trois-Rivières : étude sur l'itinérance : p. 10
- Montréal : Maisons de chambres en péril : p. 11
- Sherbrooke : Présentation de la Table en itinérance : p. 12-13
- Quelques liens utiles : p. 13
- Informations générales : p. 13



Vous souhaitez partager une expérience, une réflexion, un coup de gueule, envoyez-nous vos articles dès aujourd'hui pour notre prochaine édition !

**Assemblée générale annuelle du RSIQ :
vendredi 23 septembre à Drummondville**

DES NOUVELLES DE VOTRE RÉSEAU

Poursuite des travaux du RSIQ en lien avec les États généraux de l'itinérance au Québec

Les 9 et 10 mai 2005, des États généraux de l'itinérance se sont tenus au Centre 7400 à Montréal.

Plus de 220 d'entre vous étaient présents de 12 régions du Québec.

Une diversité d'expertises et d'expériences en présence qui ont fait la richesse de cet événement et des échanges qui ont eu lieu au cours des ateliers de travail et des séances plénières.

L'événement avait pour objectif de faire le point sur des grands enjeux qui traversent le secteur de l'itinérance.

Le « pas dans ma cour », l'accessibilité, les défis des ressources humaines, les droits, la judiciarisation et la privatisation de l'espace public, etc. ont fait l'objet de discussions animées autour d'expériences vécues et de pistes de solution.

Les Actes des États généraux sont en cours de préparation. Ils présenteront entre autres des synthèses des ateliers. Ils seront envoyés prochainement aux différentes régions via les concertations. Ils seront également mis en ligne au : www.rapsim.org

LE DROIT DE CITÉ

Le texte de la Déclaration « Le Droit de cité » semble avoir été fort apprécié par les participantEs aux États généraux. Le RSIQ et ses membres en région se lancent dans une campagne de signatures. D'ici l'automne 2005, nous souhaitons ramasser le plus grand nombre de signatures possibles, aussi bien de groupes que d'individus.

Ces signatures permettront d'appuyer auprès de tous les paliers de gouvernement nos demandes concernant une politique en itinérance.

Plusieurs événements médiatiques seront organisés pour souligner la signature de cette déclaration.

Différentes cibles ont été identifiées : regroupements provinciaux, organismes itinérance et autres organismes communautaires, concertations régionales, congrégations religieuses, syndicats, CSSS, Agences, élus, personnalités, gens d'affaires, commerçants, etc. Des personnes en situation d'itinérance seront également sollicitées pour apporter leur appui à cette démarche ainsi que des citoyens qui

ParticipantEs aux États généraux (Crédit : François Roy)



voudraient démontrer de leur solidarité à l'égard des personnes en situation d'itinérance. Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive.

Participez !

Vous pouvez participer en signant la déclaration en votre nom personnel ou en faisant signer le représentant de l'organisation à laquelle vous appartenez.

Vous pouvez également vous procurer la trousse pour pouvoir relayer la déclaration et la faire signer aux personnes et groupes de votre entourage. Vous pouvez trouver le texte intégral de la déclaration (4 pages) en format PDF sur le site suivant : www.rapsim.org

Pour information, contactez notre coordonnatrice, Nathalie Rech, au (514) 528-6466 ou par courriel : nathalie.rech@videotron.ca

Les Assemblées générales annuelles sont de bonnes occasions pour faire circuler et signer la déclaration, quand est-ce que se tient la vôtre ?

UN PROJET QUÉBÉCOIS DE POLITIQUE EN ITINÉRANCE

La déclaration « Le Droit de cité » nomme la volonté de travailler à une Politique en itinérance. Cela a été très bien reçu aux États généraux et la mobilisation est là dans les différentes régions en arrière de ce projet.

Le RSIQ avec la collaboration d'autres alliés continuera de travailler au cours des prochains mois sur le projet déjà amorcé cet hiver de politique en itinérance. Il s'agit de bâtir un projet rassembleur qui puisse être déposé au printemps 2006 aux différents paliers de gouvernement et qui adresse les enjeux transversaux au secteur de l'itinérance, notamment :

- Les droits fondamentaux des personnes en situation d'itinérance trop souvent traitées comme des citoyens de seconde zone;
- Le phénomène du « pas dans ma cour » avec des dispositions légales qui offrent une protection aux organismes et une prise sur les autorités municipales et les institutions partenaires (Agences, Directions de la santé publique, etc.);
- L'accessibilité et la disponibilité des services pour l'ensemble des populations itinérantes;
- La continuité et la consolidation des organismes intervenant en itinérance;

Ce projet devra inclure bien sûr des grands principes d'intervention mais aussi il prévoira une série de mesures permettant 1) d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et de leur permettre d'accéder à des solutions en logement ; 2) de prévenir et de freiner l'expansion du phénomène ; 3) de soutenir le travail des organismes du secteur.

Un comité de travail a été formé à l'hiver pour amorcer ces travaux. Le Comité devrait être étendu lors de notre AGA en septembre 2005 et recevoir le mandat de travailler sur la base d'un plan de travail validé par l'Assemblée du RSIQ. Ce plan de travail prévoit la tenue d'une grande rencontre provinciale en avril 2006 qui permettra de valider le projet québécois de politique en itinérance avant un dépôt officiel aux gouvernements.

Nous avons l'intention de tenir informés les gouvernements de nos démarches et réflexions au fur et à mesure de l'avancement des travaux du comité.

La nouvelle ministre déléguée à la Protection de la Jeunesse et à la Réadaptation et responsable du dossier de l'itinérance, Mme Margaret Delisle a démontrée une bonne ouverture lors de notre rencontre au mois d'avril. De plus, elle a affirmé publiquement sa volonté de traiter le RSIQ comme un interlocuteur privilégié dans les travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux dans ce dossier.

IPAC 3 en danger !

Il y a maintenant un an que le Parti Libéral s'engageait à reconduire et bonifier IPAC. Cette promesse électorale ne s'est toujours pas concrétisée par une annonce claire et concrète. Au lendemain du vote sur le budget et son amendement proposé par le NPD le 19 mai dernier, la seule annonce qui a été faite est la prolongation de la phase 2 pour une 4^e année, et ce, pour permettre à des projets qui n'auraient pas abouti au 31 mars 2006 de se concrétiser, à l'intérieur des sommes déjà allouées.

Aux dernières nouvelles, le ministre déposerait en septembre un nouveau programme pour consultation. Cela est très très inquiétant puisqu'après la fin du volet 1 d'IPAC la mise en oeuvre du volet 2 a nécessité plus de 12 mois de délai. **Il faut exiger et obtenir une annonce immédiate.**

Le RSIQ a valoir au cours des derniers mois qu'IPAC dans ses deux premières phases a permis de nombreuses réalisations positives eu égard aux conditions de vie des personnes à qui ces projets s'adressaient, notamment parce qu'IPAC est un programme généraliste qui permet une diversité de projets (des ressources humaines, des immobilisations, de la concertation, etc.). **Il faut exiger et obtenir le maintien du programme tel qu'il est, c'est-à-dire un programme généraliste.**

Le modèle de livraison actuel basé sur l'élaboration de plans d'action élaborés par les communautés est un modèle qui marche. **Il faut exiger et obtenir le maintien du modèle de livraison impliquant les communautés.**

Il faut également exiger et obtenir une bonification de l'enveloppe allouée à IPAC et viser à ce que cette initiative devienne un programme récurrent.

La campagne de lettre menée par le RSIQ après Pâques et adressée à Mme Lucienne Robillard, alors ministre des Ressources Humaines, a été appuyée par 330 groupes dont 90 de Montréal et 70 de Sherbrooke.

Ces lettres ont été remises au ministre Fontana lors de notre dernière rencontre le 27 avril dernier. Des copies ont également été envoyées à d'autres ministres libéraux ainsi qu'aux chefs des partis d'opposition MM. Duceppe et Layton.

Il faut aussi rappeler que le RSIQ et le RAPSIM participaient cet hiver aux consultations menées par le SNSA et la SCHL sur un Cadre national en logement. Ce Cadre qui devait être dévoilé en avril 2005 ne l'a toujours pas été. À Ottawa, il semble que l'on travaille encore sur ce Cadre et sur les différents programmes de financement qu'il contient, notamment la nouvelle mouture d'IPAC.

Le RSIQ et ses membres maintiendront la pression sur le gouvernement actuel afin que le prochain IPAC respecte ces paramètres et afin qu'une annonce soit faite immédiatement car la phase 2 se termine le 31 mars 2006 et beaucoup de groupes ignorent comment ils vont faire pour éviter une rupture de services. Cette insécurité crée beaucoup d'instabilité dans les organismes et cette situation risque de s'accroître les mois filant.

Différentes actions sont prévues en ce sens. Nous vous en informerons au fur et à mesure.

Logemen'Occupe et le RSIQ vous invite à vous joindre à une manifestation le 17 juin entre 10h15 et 11h30 sur le pont Alexandra à Gatineau.
Pour informations, François Roy (613) 277-6507

Le Bloc Québécois prend position en faveur d'IPAC

Entre décembre 2004 et février 2005, le Bloc Québécois a mené une tournée de consultation sur le logement social. Cette tournée, organisée par Christian Simard, député de Beauport-Limoilou et porte-parole du Bloc en matière de logement, s'est déroulée dans les villes de Sherbrooke, Québec, Rimouski, Joliette, Trois-Rivières, Chambly, Terrebonne, St-Jean-sur-Richelieu, Chicoutimi, Gatineau et Montréal. Dans la plupart de ces villes, des membres du Réseau Solidarité Itinérance du Québec se sont déplacés pour rencontrer M. Simard et leur député et leur parler du travail de leur organisme, de la situation des personnes en situation d'itinérance et du financement fédéral à travers le programme IPAC.

Si plusieurs députés du Bloc connaissaient déjà IPAC pour être intervenu dans des dossiers dans leur comté, le Bloc n'avait jamais inclus le financement fédéral en itinérance dans sa plateforme électorale, ni dans ses revendications en chambre. La question des champs de compétence fédéral / provincial semblait jusqu'alors leur poser un problème insurmontable.

Nous avons fait valoir que dans les 2 premières phases d'IPAC, l'entente Canada – Québec avait été négociée à la satisfaction des deux parties et ce notamment grâce à l'implication des Agences de santé et services sociaux dans l'élaboration des plans communautaires (en collaboration avec les organismes du milieu) et dans la sélection des projets à financer.

Vos représentations lors de la tournée sur le logement social ont porté fruit puisque le rapport de consultation fait état de besoins en matière de financement fédéral en matière d'itinérance :

- des besoins croissants vu l'augmentation des clientèles;
- un financement en itinérance qui doit être dissocié des engagements fédéraux liés au logement;
- la récurrence d'un programme de financement plutôt qu'une initiative d'une durée de 3 ans;
- une bonification de l'enveloppe disponible;
- un renouvellement au plus vite pour éviter les ruptures de service;

Le rapport affirme que « les groupes et organismes qui s'occupent des sans-abri au Québec craignent cependant que le gouvernement fédéral songe à se désengager dans ce domaine. Le Bloc Québécois ne peut faire autrement que d'être très sensible à cette préoccupation ».

Dans sa conclusion, le rapport énonce que « le Bloc Québécois croit que les budgets destinés à soutenir les organismes qui aident les itinérants devraient être bonifiés considérablement. Le gouvernement fédéral devrait y consacrer beaucoup plus et prendre des engagements clairs pour chacune de ces missions. »

Le Bloc reprend également les positions des groupes de logement social (ce qu'il faisait déjà lors de sa campagne électorale de juin 2004) en demandant qu'Ottawa consacre 1 % de son budget (soit 2 milliards \$ par année) à la construction de logements sociaux. Les surplus exorbitants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) que dénoncent le Bloc pourraient servir à financer ces investissements.

Le Bloc demande également que le Québec ne soit pas pénalisé d'avoir utilisé sa part des sommes fédérales consenties pour développer des logements sociaux alors que les autres provinces n'ont pas utilisé ces fonds. Il faut aussi ajouter que jusqu'à très récemment seuls le Québec et la Colombie Britannique avaient dépensé l'enveloppe disponible dans le programme fédéral de logement abordable. Au Québec, même si l'argent a été utilisé, il en résulte souvent une offre de logements peu adéquats car non accessibles financièrement aux ménages à faible ou modeste revenu.

Loi 57 : des amendements qui ne s'attaquent pas à la pauvreté

LETTRE OUVERTE à Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Madame la ministre,

Le 12 octobre 2004, devant la Commission des Affaires sociales, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec réclamait, à l'instar d'autres groupes sociaux, une réforme en profondeur de la Loi actuelle sur le Soutien au revenu au nom des personnes en situation d'itinérance et d'exclusion sociale.

Or, les amendements déposés par vos soins ne règlent en rien les vices, ni de la loi actuelle sur le Soutien au revenu, ni du projet de loi 57 sur l'Aide aux personnes et aux familles.

Ces amendements ne vont toujours pas dans le sens d'une amélioration du revenu des personnes assistées sociales qui sont actuellement condamnées à survivre avec une somme largement insuffisante à couvrir leurs besoins essentiels. Pour bon nombre d'entre elles, cette situation de pauvreté et de précarité les met en danger permanent de se retrouver à la rue. Pour les personnes en situation d'itinérance, les montants accordés à l'aide sociale ne permettent pas de se retrouver un logement adéquat, stable et sécuritaire et les condamnent à une vie d'errance.

De plus, le versement de montants à des organismes communautaires plutôt qu'aux personnes les place dans une position délicate face aux personnes auxquels ils viennent en aide. Il y a d'autres moyens pour favoriser l'insertion des personnes. Il y a aussi d'autres moyens pour financer les organismes.

La Loi sur l'aide sociale doit affirmer le droit à la couverture des besoins essentiels et à la dignité et énoncer explicitement la responsabilité du gouvernement à l'égard de l'ensemble des citoyens du Québec, à commencer par les plus démunis.

Nous vous demandons de revoir les montants accordés pour permettre à l'ensemble des personnes assistées sociales de couvrir leurs besoins essentiels indépendamment de leur âge, leur situation familiale, leur santé mentale ou physique grâce à une prestation de base à laquelle pourraient s'ajouter des montants additionnels permettant de couvrir les besoins particuliers des uns et des autres.

L'augmentation dramatique de la fréquentation des refuges d'urgence, des soupes populaires et des autres ressources travaillant avec des personnes pauvres, itinérantes et exclues démontre d'une inadéquation flagrante des politiques sociales à soutenir les plus vulnérables d'entre nous, dont celle du Soutien au revenu est la plus honteuse dans une société où tant de richesse est créée.

Deux cent vingt personnes actives dans le secteur de l'itinérance dans 12 régions du Québec réunies à l'initiative du RSIQ les 9 et 10 mai derniers aux États généraux de l'itinérance au Québec renouvelaient ce constat d'une dégradation importante des conditions de vie des personnes vulnérables, en particulier celles qui se retrouvent en situation d'itinérance. Elles ont également affirmé la nécessité de faire de la défense de droits – individuels et collectifs – une priorité de l'intervention en itinérance. Le RSIQ, interpellé par cette question, a lancé à cette occasion une déclaration, intitulée le Droit de cité, qui traite des droits des personnes en situation d'itinérance, notamment celui à un revenu permettant de couvrir les besoins essentiels.

Le projet de loi 57 et les amendements que vous y avez faits ont un impact négatif important sur les conditions de vie et l'exercice des droits fondamentaux des personnes en situation d'itinérance et plus généralement des personnes assistées sociales. Nous demandons que vous proposiez plutôt une réforme de l'aide sociale capable d'atteindre des objectifs sociaux en cohérence avec la Loi 112 sur la pauvreté.

Nathalie Rech, coordonnatrice du RSIQ

Le Québec interpellé par l'ONU sur ses politiques sociales

La Ligue des droits et libertés nous informe que le Comité d'experts des Nations Unies responsable de la supervision du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (le Comité d'experts du Pacte) questionne les pratiques du Canada, et du Québec sur leurs politiques sociales et notamment sur l'impact de la privatisation du système de santé sur les groupes vulnérables et marginalisés, sur le sort des sans-abris et sur l'endettement croissant des étudiants.

Ce sont surtout les lacunes dans la protection sociale qui retiennent l'attention de l'ONU concernant le Gouvernement du Québec. Alors que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée par la Parlement à l'unanimité en 2003, elle n'est toujours pas mise en œuvre.

Le Comité d'experts avait déjà demandé au Québec et au Canada de préciser le seuil de pauvreté en deçà duquel un niveau de vie décent n'existait pas. À la lumière des données soumises dans le rapport du Gouvernement québécois, il doute maintenant que les prestations sociales permettent de se maintenir hors d'une pauvreté qui semble croissante depuis 1994, particulièrement pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles ou les mères célibataires. L'ONU s'interroge aussi sur les conditions posées pour bénéficier de l'aide sociale, sur l'efficacité des mesures d'insertion au marché du travail, et sur le plein accès des immigrants à tous les programmes sociaux. De même, la question de la crise du logement social et le problème des sans-abris inquiètent les Nations Unies qui demandent des précisions à ce sujet au Canada et au Québec.

Enfin, le Comité d'experts du Pacte aimerait connaître la réaction du Québec au rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Charte québécoise, a mis en lumière les déficiences de protection des droits de la personne au Québec, principalement en ce qui concerne les droits économiques et sociaux et l'accessibilité à la justice.

Rappelons que le Québec et le Canada, en signant les documents qui forment la Charte internationale des droits de l'Homme, dont le Pacte fait partie, se sont engagés à respecter tous les droits qui y sont énoncés. Ils doivent dès lors faire rapport régulièrement aux organes compétents des Nations Unies. Ces rapports sont déposés auprès de comités d'experts indépendants qui les analysent, invitent les intéressés et la société civile à les commenter et posent par la suite une série de questions à l'État signataire pour évaluer son respect du droit international.

Pour plus d'information : Ligue des droits et libertés Tél. (514) 849-7717 www.liguedesdroits.ca

Drummondville : L'Auberge citoyenne

L'Auberge citoyenne est un gîte touristique qui a été créé à l'initiative d'une auberge du cœur, HabitAction, afin de donner la possibilité aux jeunes qui ont fréquenté l'organisme d'acquérir une expérience et des méthodes de travail.

L'Auberge citoyenne est une entreprise d'économie sociale avec un plateau d'insertion. Commencez pas une visite virtuelle : www.aubergecitoyenne.com



Conférence canadienne sur l'itinérance

La 1^e Conférence canadienne sur l'itinérance s'est tenue à Toronto du 17 au 20 mai derniers. Elle a été organisée par l'Université d'York en collaboration avec le gouvernement fédéral. Quelques 800 personnes ont participé à cette conférence, dont une cinquantaine de Québécois. Les participants provenaient du milieu de la recherche, de l'intervention, du Secrétariat national pour les sans-abri. Quelques personnes qui connaissent ou ont connu l'itinérance y participaient également.

Le RSIQ y a fait la présentation des États généraux de l'itinérance au Québec qui avaient eu lieu à Montréal la semaine précédant la Conférence. Cette présentation nous a donné l'occasion d'échanger avec des groupes du Canada sur la mobilisation. Nous y avons fait état de la déclaration « Le Droit de cité » et des droits qu'elle veut promouvoir ainsi que de notre projet d'élaborer un projet québécois de politique en itinérance.

Au cours de la conférence, un sondage a été mené auprès des participants pour connaître leur opinion sur la création d'un institut de recherche canadien sur l'itinérance. La majorité se sont prononcés en faveur d'un tel projet. Ceci pose la question du financement, le CRI qui existe depuis 12 ans au Québec étant déjà défavorisé dans l'obtention des crédits de recherche. Ceci interpelle également sur la place des chercheurs québécois dans cette nouvelle entité.

D'autres événements ont marqué la Conférence de Toronto, notamment le mot d'ouverture par le ministre fédéral du Logement, M. Joe Fontana. La lettre que le ministre a adressée à certains organismes en itinérance à la veille du vote sur le budget a également été lue en plénière. Cette lettre annonçait la volonté de poursuivre le financement fédéral en itinérance – sans faire une annonce claire et concrète – ainsi que la prolongation de la phase 2 d'IPAC pour une 4^e année, ce qui aura un impact sur une minorité de projets qui n'auront pas pu aboutir d'ici le 31 mars prochain.

Linda Mc Quaig, journaliste au Toronto Star et auteure, a fait une conférence sur la résurrection de la notion de bien commun. Céline Bellot, criminologue et professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal, a présenté des résultats de sa recherche sur la judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal. Ceux-ci sont en ligne au : www.rapsim.org

Les participants ont eu l'occasion de visiter le plus grand refuge de Toronto. Seaton House, situé au centre-ville, accueille chaque soir 680 personnes. Il est mixte, accueille des personnes avec des problématiques diverses et a adopté l'approche de réduction des méfaits (pour 140 places). Par exemple, les personnes alcooliques reçoivent à intervalles réguliers des doses d'alcool.

Par ailleurs, des activistes de l'Ontario, David Hulchanski qui dirige le Centre pour les études urbaines et communautaires de l'Université de Toronto (et qui travaille en étroite collaboration avec Michael Shapcott, le coordonnateur du Réseau national sur le logement et l'itinérance) a remis aux participants une résolution dans laquelle il est fait état de la nécessité de se doter d'une Stratégie nationale de lutte contre l'itinérance qui interpelle les paliers fédéral, provinciaux, territoriaux, et municipaux de façon prioritaire. Cette Stratégie devrait selon eux si elle est assortie de mesures efficaces **mettre fin à l'itinérance de masse telle qu'on la connaît aujourd'hui d'ici 5 ans** et les refuges d'urgence ne serviraient alors qu'à héberger les personnes sur de très courtes périodes.

Cathy Crowe infirmière de rue au centre de santé Sherbourne de Toronto et fondatrice du Toronto Disaster Relief Committee, un groupe de pression bien connu, a insisté en conclusion de la Conférence sur la nécessité de faire des recherches utiles pour les personnes en situation d'itinérance et qui ne peuvent pas servir à outiller des politiques de répression à l'égard des personnes.

L'allocation de Cathy Crowe, celle de David Hulchanski ainsi que la résolution sont disponibles au : www.tdrc.net à la rubrique Ressources dans la section Reports/Articles.

Le printemps de l'Opération Droits devant

L'Opération Droits devant, pratique de défense de droits qui regroupe à Montréal plus d'une trentaine d'organismes en itinérance et en défense de droits, est une initiative de la Table de concertation jeunesse/itinérance et du RAPSIM. Elle a pour but de démontrer la judiciarisation, son caractère discriminatoire ainsi que d'en présenter les coûts financiers et surtout sociaux. À un niveau plus individuel, son objectif est de donner des outils aux intervenantEs dans leur intervention auprès des personnes itinérantes afin que ces dernières puissent être en mesure de connaître et faire valoir leurs droits comme de se responsabiliser face à leur situation judiciaire.

Le 3 mai dernier, une centaine d'intervenantEs et de personnes marginalisées ont remis des contraventions symboliques à la population en vue de la sensibiliser à la discrimination dont sont victimes les personnes marginalisées dans l'émission des constats d'infraction (traverser la rue ailleurs qu'à une intersection, s'asseoir sur un muret de béton dans un parc, flânage, etc.).

Les contacts très cordiaux effectués avec le public lors de cette activité de sensibilisation ont aussi permis d'aborder la lourde problématique de judiciarisation dont sont victimes les personnes itinérantes. Cet instant d'accalmie s'inscrit dans un contexte où les relations sont tendues dans l'espace public et où on assiste à une fermeture sans cesse croissante de celui-ci, ce qui s'articule de maintes façons : à travers les nombreux projets de revitalisation urbaine, une politique de lutte aux incivilités (ou « petite criminalité », à laquelle on associe l'itinérance), le recours fréquent à l'emprisonnement, etc.

Aussi le 3 mai dernier, une équipe de recherche du Centre international de criminologie comparée (CICC) et le RAPSIM ont dévoilé en conférence de presse les résultats préliminaires d'une recherche sur les contraventions dispensées à des personnes itinérantes à Montréal entre 1994 et 2004 : 22 685 contraventions émises à 4036 personnes. En plus de venir confirmer l'importance de la judiciarisation, l'étude a permis de faire ressortir principalement :

- Que le nombre de contraventions émises a quadruplé en 10 ans;
- Que le recours à l'emprisonnement pour non-paiement d'amende est généralisé (72%);
- Que les coûts sont considérables, et pour ces personnes (le montant d'une amende moyenne de 100\$ triple en 4 années de procédures judiciaires et administratives), pour le système pénal et pour la population en général.

Ces activités riches en informations et en sensibilisation de l'Opération Droits devant contribuent aux démarches du RAPSIM menées actuellement auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, interpellée il y a un an afin de la saisir de la problématique de judiciarisation et de son caractère discriminatoire. Tout en continuant de réclamer la tenue d'une consultation publique, le RAPSIM se joindra à la Commission en participant à un groupe de travail tripartite avec la Ville de Montréal (et son service de police). L'apaisement des tensions, des alternatives concrètes à la judiciarisation, le respect, tant des personnes en situation d'itinérance elles-mêmes que de leurs droits... Voilà entre autres les objectifs sur lesquels reposent les travaux de ce groupe de travail afin que chacunE trouve sa place dans l'espace public!

Pour plus d'infos, allez voir au www.rapsim.org ou contactez Bernard St-Jacques au (514) 879-1949

Québec : règlement municipal sur le flânage

Règlement R.V.Q. 509

Dans le cadre de l'harmonisation des règlements municipaux suite aux fusions municipales, la ville de Québec a décidé de modifier le règlement « Pour le bon ordre et la paix dans la cité de Québec ». La modification fut votée à l'unanimité par le conseil en mai 2005.

Le nouveau règlement se lit comme suit :

« Quiconque sans raison légitime et dont la preuve lui incombe, flâne, vagabonde ou dort dans un bâtiment, un abri, un terrain privé, un endroit public, une rue, dans une école ou sur les terrains d'une commission scolaire

Pour les fins de la présente, est considéré comme flânant ou vagabondant, une personne qui se trouvent à un des lieux mentionnés au premier alinéa, sans l'autorisation expresse ou tacite du propriétaire ou du responsable des lieux dont la preuve lui incombe »

Le fardeau de la preuve est inversé, la personne est coupable d'office sauf si elle fait la démonstration du contraire. Cette règle va à l'encontre de la présomption d'innocence.

Les personnes qui dorment dans des bâtiments ou des terrains abandonnés ne le font pas par plaisir. La Ville de Québec vit depuis maintenant trois ans une crise du logement qui frappe particulièrement les populations les plus vulnérables. Nous ne réglerons pas ce problème par la criminalisation de ces populations.

Nous ne pouvons que constater une absence complète de consultation avec les organismes travaillant avec et pour les personnes qui dorment dans des bâtiments, des abris, des terrains privés, des endroits publics, des rues etc.

L'obtention d'une autorisation de circulation est impossible à obtenir auprès des commerçants et/ou propriétaires du Carré d'Youville ou de l'autoroute Dufferin Montmorency et de la colline parlementaire.

Ce qui est encore le plus troublant c'est que personne à la ville n'est capable d'expliquer le pourquoi de ce nouveau règlement et qu'il n'y a toujours pas de réponse à la demande d'information et de rencontre que nous avons faite. La négation de droits fondamentaux auprès d'une couche de la population de la ville nous ramène en avril 2001 lors du Sommet des Amériques où tous les résidents du Centre ville étaient considérés comme des suspects de terrorisme potentiel par les forces policières. L'égalité des droits reste encore une revendication et une lutte de tous les instants.

Pierre Maheux, coordonnateur (RAIIQ)

Trois-Rivières :

Ebyon, un groupe populaire en alphabétisation, vient de produire une étude sur les personnes sans domicile fixe dans quelques secteurs de la ville de Trois-Rivières grâce à une subvention IPAC. L'itinérance prend de l'ampleur à Trois-Rivières comme ailleurs au Québec. Les solutions comme le logement social sont insuffisantes; à titre d'exemple, le nombre d'unités en HLM pour 1 000 personnes est passé de 18,4 en 1986 à 12,6 actuellement.

L'étude est disponible en appelant au (819) 373-7653

Les maisons de chambres : une forme de logement en voie d'extinction ?

En 1977, on dénombrait à Montréal 15 000 chambres pour les personnes seules et à faible revenu. Dix ans plus tard, il n'en restait que 5 000¹. Qu'en est-il aujourd'hui alors que les maisons de chambres font de plus en plus l'objet d'éviction pour cause d'insalubrité et/ou insécurité tout en subissant des changements d'affectation ?

À l'été 2004, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) entamait un recensement sur le territoire des arrondissements de Ville-Marie (Centre-sud et Centre-Ville de Montréal) et du Sud-Ouest à Montréal. Le grand constat de cette étude : la réalité est actuellement alarmante pour les personnes seules et à faible revenu. Nous vous présentons, dans ce numéro du Bulletin des Régions, quelques données ressortis de cette étude.

À l'heure actuelle, dans l'arrondissement Ville-Marie, nous comptons actuellement 113 maisons de chambres pour un total de 2847 unités alors que pour l'arrondissement du Sud-Ouest, nous avons dénombré 30 maisons pour un total de 648 unités. Ainsi, pour ces deux arrondissements, il existe un total de 143 maisons pour un total de 3495 unités. Toutefois, ce nombre de maisons n'est plus accessible uniquement aux personnes seules et à faible revenu. En effet, certaines d'entre elles ont fait l'objet d'un changement d'affectation : gîte du passant, résidences réservées aux étudiants montréalais ou aux personnes âgées ou encore à des communautés culturelles, etc. Cela sans compter les nombreux lieux insalubres et non sécuritaires.

Un autre constat important est celui du coût actuel de l'ensemble des maisons de chambres sur le marché locatif privé. Si pour l'arrondissement du Sud-Ouest, la moyenne se situe à près de 300 \$ la chambre, il peut en coûter jusqu'à 600 \$ dans le secteur de Ville-Marie, ce qui répond de moins en moins aux besoins des personnes seules à faible revenu.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que les maisons de chambres répondent toujours à certains besoins spécifiques. D'abord, elles s'adressent toujours aux personnes seules. Ensuite, elles peuvent constituer, pour certaines personnes, un lieu moins difficile à gérer en terme d'espace qu'un plus grand logement. Finalement, elles demeurent souvent un premier lieu afin de sortir de la rue.

Dans les prochains mois, le RAPSIM débutera un travail sur ce dossier afin que soient davantage respectés le code du logement et la mission de ces maisons de chambres tout en favorisant la socialisation d'un certain nombre de celles-ci.

Pour informations, contactez Nathalie Nadon (514) 879-1949 et consultez l'étude au www.rapsim.org

Assemblée générale annuelle du RSIQ : 23 septembre à Drummondville

Au programme : le plan d'action 2005-2006, IPAC, le projet québécois de politique en itinérance, etc.

Plusieurs délégués de chaque région y participeront.

Pour informations, contactez la coordonnatrice, Nathalie Rech, au (514) 528-6466 ou par courriel : nathalie.rech@videotron.ca

¹ Ce nombre excluait les résidences d'étudiants, de personnes âgées ou spécialisées.

La démarche de concertation en itinérance à Sherbrooke

Plusieurs ressources interviennent depuis nombre d'années auprès des personnes itinérantes à Sherbrooke. Cependant, avant 2001, aucune démarche de concertation structurée sous l'angle de l'itinérance n'avait été mise en place dans notre communauté.

Une Table des partenaires sur l'itinérance à Sherbrooke a été mise sur pied en février **2001** pour la mise en œuvre du programme IPAC. Ensuite, l'initiative territoriale a été transformée en Table de concertation sur l'itinérance pour répondre à la nécessité exprimée par les membres de la Table. Il a été convenu que le CLSC de Sherbrooke en soit le promoteur. Le service d'organisation communautaire du CLSC assume la coordination de la table grâce au financement d'IPAC 2 à raison de deux jours par semaine. La Table n'est pas incorporée et demeure une **structure informelle de concertation**.

La démarche ainsi amorcée il y a quatre ans a notamment permis de faire avancer une compréhension commune du phénomène de l'itinérance (rédaction d'un cadre de référence), de créer des liens entre les différents milieux d'intervention (Assemblée des partenaires, bulletin de liaison) et de contribuer à préciser les besoins de la communauté en matière de services (comités de travail, états de situation).

Au cours du printemps et de l'été 2004, les membres de la Table exprimaient leur volonté de bonifier la composition du tour de table, de façon à mieux rejoindre les différents secteurs d'intervention concernés par le phénomène de l'itinérance. C'est ainsi que davantage de partenaires, surtout institutionnels, ont été invités à participer à la table. Puisque l'itinérance est une problématique transversale, on a choisi une représentation non pas par clientèles, selon le découpage traditionnel, mais plutôt par préoccupations ou selon les problématiques associées au phénomène de l'itinérance. **Douze secteurs** sont ainsi représentés : Hébergement et logement, Aide alimentaire, Sécurité publique et des milieux, Éducation et insertion professionnelle, Justice et détention, Citoyenneté, Santé physique et psychosociale, Condition féminine, Grande pauvreté, Alcoolisme et toxicomanie, Emploi et sécurité du revenu, Santé mentale, Milieux de vie, Bailleurs de fonds et instances de planification. 25 organisations participent maintenant à la table de concertation.

Pour 2004-2006, quatre blocs d'activités structurent le plan d'action de la table :

1. **Le soutien à la consolidation des services** est une priorité. La démarche de concertation en itinérance a permis d'affirmer collectivement un certain nombre de pistes d'action qui se sont notamment traduites par la mise sur pied de nouveaux services (refuge mixte, logement social et milieu de vie pour les 16-30 ans, soutien communautaire en logement, etc.). Bien que chacune des ressources soit préoccupée par le maintien de ses activités, les partenaires poursuivent l'objectif de mettre en œuvre une stratégie commune et solidaire pour la consolidation des services en itinérance. Le défi est de taille, puisqu'il fait appel à une capacité pour le groupe de maintenir une perspective globale pour faire valoir un ensemble de services. Un comité de travail est en fonction depuis septembre dernier et assure la liaison entre le RSIQ et les organismes de Sherbrooke.
2. **Des actions de sensibilisation et de communication** sont aussi mises de l'avant, notamment le forum annuel qui a été introduit en 2002 et qui mobilise près d'une centaine d'intervenants intéressés au phénomène de l'itinérance. D'autres activités sont prévues dans ce volet, notamment la diffusion régulière du bulletin d'information La maison mobile ainsi que la production et la diffusion d'un portrait-synthèse de l'itinérance à Sherbrooke.
3. **Un volet formation** des intervenants sur différents aspects étroitement liés à l'itinérance (ex : l'approche de réduction des méfaits, les mesures universelles en lien avec le VIH/SIDA et les hépatites).
4. Enfin, la Table de concertation demeure l'outil privilégié pour faire avancer une compréhension commune du phénomène de l'itinérance et pour promouvoir une approche adaptée à cette réalité. Des avancées importantes ont été faites en matière de **reconnaissance du phénomène** au cours des dernières années.

Les activités de coordination de la Table visent donc à maintenir vivante la mobilisation. Un petit comité de coordination assure un suivi du plan d'action et organise les réunions de la table qui se tiennent environ quatre fois par année.

Le secteur de l'itinérance à Sherbrooke s'est développé rapidement au cours des dernières années et se retrouve actuellement en phase de consolidation. La collaboration entre les différents acteurs concernés et leur niveau de mobilisation sont exceptionnels. Les réalisations en témoignent. Mentionnons la mise sur pied d'une équipe itinérance (suivi dans la communauté) par le CLSC de Sherbrooke. La concertation est toujours présente dans ce projet puisqu'un comité aviseur, formé de partenaires communautaires et institutionnels, aide l'équipe à orienter ses priorités.

Pour en savoir plus, contactez Annick Métivier aux coordonnées suivantes : (819) 565-5370, poste 2552, ametivier.clscsher@ssss.gouv.qc.ca

Des liens Internet intéressants :

www.itinerancelanaudiere.info

La Table Action Prévention Itinérance Lanaudière (TAPIL) est un membre actif du RSIQ. Son site Internet contient des informations sur l'itinérance dans cette région, les groupes qui y travaillent, etc.

www.table-sdf-longueuil.com

La Table de concertation des sans domicile fixe de Longueuil, également membre du RSIQ, vient de lancer son site Internet. On y trouve de l'information sur les membres et les partenaires, ainsi que sur les activités réalisées.

Informations générales :

www.rapsim.org : Un site à consulter régulièrement

Vous retrouverez des informations concernant le Réseau Solidarité Itinérance du Québec sur le site Internet du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), notamment :

- ✓ Le bulletin des régions;
- ✓ Le texte de la Déclaration et des outils pour recueillir des signatures;

Très prochainement, nous y mettrons en ligne les Actes des États généraux.

Ce site est mis à jour de façon régulière. Il contient par ailleurs une foule d'informations pertinentes sur le RAPSIM, ses membres et le phénomène de l'itinérance.

Comment joindre le RSIQ ?

155, Charest Est # 150 Québec G1K 3G6

Coordonnatrice : **Nathalie Rech**

Téléphone : (514) 528-6466

Courriel : nathalie.rech@videotron.ca

Président : **Pierre Maheux**

Téléphone : (418) 522-6184

Courriel : pierre.maheux@raiiq.org